

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt cinq, le six novembre, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Salle fêtes de MOLINET - Rue des Guerrupes - 03510 MOLINET, sous la présidence de Monsieur Gérard GORDAT suivant la convocation en date du 22 octobre 2025.

DÉLIBÉRATION N° DEL2025_113 - CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL - APPROBATION DU CONTRAT LOCAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE 2025-2027

Dans le cadre du projet d'établissement du conservatoire Jean Piret (axe 3 : diversification des publics), un volet dédié à l'éducation artistique et culturelle (EAC) est développé autour de 2 actions-clés :

- la mise en place d'orchestres à l'école : réalisé depuis septembre 2022
- l'élaboration d'un Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA)

À l'échelon régional, la DRAC Bourgogne-Franche-Comté impulse et finance sur les territoires des projets d'action culturelle sous forme de résidences territoriales ponctuelles ou, de manière plus développée, le cadre d'un dispositif de CLEA.

Actuellement, un CLEA porté par le PETR du Pays Charolais-Brionnais est en cours avec une convention triennale 2024/2027. Ce CLEA de résidence de création installe chaque année une compagnie professionnelle sur l'une des 5 communautés de communes que compte le PETR. À l'intérieur de chaque communauté de communes, des établissements scolaires sont ainsi sollicités pour mener un travail d'éducation artistique et culturelle.

Considérant le rythme de rotation tri-annuel du CLEA du PETR, il semble souhaitable, avec le conseil de la DRAC, de développer un CLEA permanent à l'échelle du Grand Charolais. Ce CLEA est envisagé pour débiter l'année scolaire 2025-2026, à l'appui d'une convention triennale 2025-2028 (années scolaires 2025-2026 à 2027-2028).

Véritable outil d'éducation artistique, le CLEA du Grand Charolais permettra d'articuler les acteurs culturels du territoire, les établissements scolaires, le Conservatoire et de présenter une ouverture artistique forte avec l'apport d'une compagnie extérieure auprès d'un public parfois éloigné des pratiques artistiques et culturelles.

Le budget du contrat est établi à 63 000 € pour les 3 années scolaires (21 000 € par an). Il est financé par la DRAC Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 8 000 €/an et par la Communauté de Communes Le Grand Charolais à hauteur de 13 000 €/an (dont la valorisation salariale du poste de coordination, assuré par le Directeur du conservatoire).

Par ailleurs, le Département de Saône-et-Loire et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale sont signataires de ce contrat.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Vu l'arrêté du 19 décembre 2023 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Vu le schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre prévu à l'article L. 216-2 du code de l'éducation, publié au *Bulletin officiel* du ministère de la culture,

Vu l'arrêté du 29 octobre 2024 du Ministère de la Culture portant classement de l'école de musique Le Grand Charolais en conservatoire à rayonnement intercommunal,

Vu la charte pour l'éducation artistique et culturelle du 8 juillet 2016 élaborée par le Haut conseil à l'éducation artistique et culturelle,

Vu la convention de partenariat du 28 juin 2021 signée entre la DRAC, la région académique, la préfecture de région et la DRAAF pour la généralisation de l'éducation artistique et culturelle en Bourgogne-Franche-Comté,

Considérant les attendus du classement en conservatoire à rayonnement intercommunal,

Considérant le projet d'établissement du conservatoire à rayonnement intercommunal, notamment son axe 3 « diversification des publics »,

Considérant la nécessité de compléter le dispositif d'éducation artistique et culturel en direction de tous les publics,

Considérant le projet de convention joint en annexe,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 27 mars 2025,

Considérant la consultation du Conseil des Maires en date du 13 octobre 2025,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DÉCIDE

- D'approuver la création d'un Contrat Local d'Éducation Artistique sur le territoire communautaire pour les années scolaires 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 joint en annexe,**
- D'autoriser le Président à signer ledit Contrat Local d'Education Artistique,**
- D'imputer les dépenses sur les lignes du budget correspondant ,**
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Myriam PEJOUX
Membres présents à la séance : 48	Votants : 62

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Louis ACCARY, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Guillaume CHAUVEAU, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Paul DUMONTET, Bernard BERNIGAUD, Roger DURAND, ÉRIC NAGRAL, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Frédéric ALEVEQUE, Martine DESPLANS, Lolita RODRIGUEZ, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Pascal RAMEAU, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Éric BRAZ, Elodie HENRY, Patrice MAILLY, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER, Yves LABAUNE

Délégués ayant donné pouvoir :

Catherine CLERGUÉ à André ACCARY, Elisabeth PONSOT à Gérald GORDAT, Thierry AUCLAIR à Anne DEGRANGE, Annie BOISSARD à Anne-Thérèse BLANCHARD, Thierry DESJOURS à Chantal CHAPPUIS, Gérard DUCHET à Jean-Bernard DESCHAMPS, Marie-Agnès FORGEAT à Lolita RODRIGUEZ, Cédric FRADET à Nathalie COQUELIN, Gérard LALLEMENT à Jacky COMTE, Aurore PERRIER à Patrick BOUILLON, Edith TERRIER à Pierre BERTHIER, Emmanuel REY à Christian LAROCHE, Jean-Marc NESME à Gilles PERRETTE, Bernard PLET à Myriam PEJOUX

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Céline BIJON, Franck BASSET, Julien GAGLIARDI, Stéphane JOURNET, Daniel MELIN, Nathalie LELIEVRE, Béatrice LECONTE, Jean-Baptiste LEFORT, Esmel Bienin DAVID, Patrick PAGÈS, Marc TABOULOT, Jean-Claude MICHEL

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 6 novembre 2025
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais